

2024/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 08/02/2024 – Délibération n° 24-001  
9.1 Autres domaines de compétences des communes

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Épône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

### SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

#### Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Florence JOUANNEAU, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÍ, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN  
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO

**Madame Danièle CLOUARD est élue secrétaire de séance**

#### DATE DE LA CONVOCATION :

02/02/2024

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	29
Présents	27
Votants	29

#### DATE D’AFFICHAGE :

02/02/2024

**OBJET : DEBAT DE POLITIQUE GENERALE DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique,

Vu que l'article L2121-19 du CGCT stipule « qu'à la demande d'un dixième au moins des membres du Conseil Municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du Conseil Municipal »,

Considérant la demande formulée par les 6 membres du Groupe « Épône au Cœur » qui en ont manifesté le souhait par mail reçu le 02 janvier 2024,

Considérant qu'ils représentent au moins 1/10<sup>e</sup> des membres du Conseil Municipal,

2024/  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 08/02/2024 – Délibération n° 24-001  
9.1 Autres domaines de compétences des communes

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,

**Après en avoir délibéré, A l'Unanimité, (29 Voix Pour),**

1. **PREND ACTE** qu'un débat portant sur la politique générale de la commune s'est tenu.
3. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :  
- la Préfecture des Yvelines.

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte  
Transmis à la Préfecture des Yvelines

Le **21 FEV. 2024**

Et publié/affiché le **21 FEV. 2024**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Danièle CLOUARD  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Danièle Clouard", is written over the printed name and title.

